

# PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
Saint-Benjamin	2023 06 04
	Année Mois Jour

Je, Isabelle Beaudoin, proclame, par la présente, que  
Présidente ou président d'élection

Céline Veilleux  
Prénom Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,  
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

mairesse ou maire

OU

conseillère ou conseiller

est ou reste la seule personne candidate et que,  
par conséquent, a été élue au poste de

\_\_\_\_\_  
Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

140 14e Rang Est Saint-Benjamin G0M 1N0  
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

**SIGNATURE**

Isabelle Beaudoin  
Présidente ou président d'élection

2023-05-05  
Année Mois Jour

**IMPORTANT**

Dans les **30 jours** suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.